



## Compte-rendu de réunion de la commission sportive

### PV n°8

réunion du 19/11/2024

Présents : P. Bottoni, C. Denon, Olfa Ghribi-Joffroy, V. Jacob, F. Jury, É. Jacquenet, S. Mesrour, C. Pastor, D. Renaud, N. Zajac, C. Zakarian &amp; N. Hachette

#### WEEK-END DU 9-10/11

##### ► N3R

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | absence d'officiel de table (secrétaire ou chronométrateur) | article 98.2.3.3 RG &amp; COC IDF

UNIQUE	09/11/2024	HBC CONFLANS	ENT. MONTERAU / NANGIS 77	CS MONTERELAIS
UNIQUE	10/11/2024	NOISY-LE-GRAND HB 1C	ENT. ÉLITE VAL-D'OISE	ÉLITE VAL-D'OISE

##### ► PN M

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | absence d'officiel de table (secrétaire ou chronométrateur) | article 98.2.3.3 RG &amp; COC IDF

POULE 1	09/11/2024	ENT. LE BOURGET / AULNAY	CSM PUTEAUX	CSM PUTEAUX
POULE 2	09/11/2024	MONTREUIL HB	PLAISIR – LES CLAYES HB	PLAISIR – LES CLAYES HB
POULE 2	09/11/2024	ST-DENIS HB	ES BRUNOY	ES BRUNOY

##### ► HON M

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | non respect du délai d'envoi de la FdMe | article 98.7 RG

POULE 4	10/11/2024	ELITE VAL-D'OISE 1C	AS POISSY	ÉLITE VAL-D'OISE
---------	------------	---------------------	-----------	------------------

##### ► U18 F

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | non respect du délai d'envoi de la FdMe | article 98.7 RG

EXCELLENCE	10/11/2024	ENT. ST-VINCENT / PARIS ST-GERMAIN	PLAISIR – LES CLAYES HB	AJ ST-VINCENT-DE-PAUL
------------	------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------

#### WEEK-END DU 16-17/11

##### ► U15 F

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | responsable de salle manquant | article 88.2 RG

EXCELLENCE P2	16/11/2024	CERGY HB	PLAISIR – LES CLAYES HB	CERGY HB
---------------	------------	----------	-------------------------	----------

#### ORGANISATION FINAL4 U15 / U18 M (RAPPEL)

Pour l'organisation du Final4 des championnats régionaux U15M et U18M (week-end du 24-25 mai 2025, 4 matches le samedi & 4 matches le dimanche), **un appel à candidature est lancé**.

Les clubs intéressés peuvent postuler par courriel auprès de la commission ([5800000.coc@ffhandball.net](mailto:5800000.coc@ffhandball.net)).

Un cahier des charges est disponible sur le site de la ligue (<https://bit.ly/48heGIY>).



**Christian Zakarian**  
président de la commission

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.